

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 avril 2026

ACTUALISATION DE LA PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À
2030 ET DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 2630)

N° DN113

AMENDEMENT

présenté par

Mme Pic, M. Garot, Mme Récalde, M. Aurélien Rousseau, M. Saint-Pasteur, Mme Santiago,
M. Sother, M. Vallaud et les membres du groupe Socialistes et apparentés

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

Dans les trois mois à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport présentant plusieurs options de financement du rehaussement de la trajectoire de la loi de programmation militaire, y compris le recours à l'instrument « Agir pour la sécurité de l'Europe ». Les options font l'objet d'une comparaison tenant compte des enjeux de juste répartition de l'effort entre les citoyens et de l'efficacité économique.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés plaide pour la mise en place de nouvelles ressources budgétaires en appui du financement de l'accélération de l'effort de défense.

L'avis du HCFP met en exergue la difficulté à concilier l'exécution de cette LPM actualisée et le respect de nos engagements budgétaires (nationaux et européens) sinon par la mise en œuvre d'un « fort ajustement effectué sur le reste des finances publiques. ».

Ce fort ajustement ne peut pas être une variable résultante d'un débat technique. Il doit faire l'objet d'un débat politique éclairé, notamment en couvrant la question de la juste répartition de l'effort entre les Françaises et les Français.